



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

À une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 34 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 815-2017
- b. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 816-2017
- c. PIIA Route 273 – 470, Route 273
- d. PIIA affichage – 425, Route 273
- e. PIIA patrimoine – 14, rue de l'Église

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Adoption du manuel de politiques de la bibliothèque
- b. Subvention pour le hockey mineur
- c. Assurances - professeure pour les activités de loisirs
- d. Embauche d'une responsable pour la bibliothèque

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement no 810-2017
- b. Adoption du règlement no 811-2017
- c. Avis de motion et présentation du règlement no 813-2017
- d. Avis de motion et présentation du règlement no 814-2017
- e. Réquisition de la subvention – réseau routier municipal
- f. Octroi du contrat pour le service de vidange et de nettoyage de puisards
- g. Demande à la MRC de Lotbinière pour l'entretien de cours d'eau
- h. Demande auprès du MTQ de procéder à la réfection d'une partie de la Route 273
- i. Octroi du contrat pour le raccordement du puits 07-2014



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Cocktail de bienvenue aux Chevaliers de Colomb pour l'événement du 5 mai 2018
- b. Point d'information : Dépôt de l'état comparatif

12. ADMINISTRATION

- a. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014 à 2018
- b. Rémunération du personnel électoral
- c. Achat de cartes pour le cocktail-bénéfice du Club Lions

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17335-10-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17336-10-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	982.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Martine Couture	6 410.88 \$
Cathy Bergeron	5 189.76 \$
Martin Miller	5 586.66 \$
Renault Lepage	6 042.00 \$
Dany Lamontagne	5 313.57 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du Conseil et cadres :	41 078.25 \$
Employés de voirie et de bureau :	58 350.18 \$
Service de sécurité incendie :	16 987.94 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 141.20 \$
Personnel de la SAAQ :	8 813.60 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	3 001.02 \$
Terrain de jeux et soccer :	1 618.74 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2017 :	134 990.93 \$



Comptes payés - Septembre

Hydro-Québec	Éclairage public	3 538.45 \$
Groupe Négotel	Téléphones	852.42 \$
Julie Martineau	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
9229-4016 Québec inc.	Remboursement de taxes	75.00 \$
9229-4016 Québec inc.	Remboursement de taxes	75.00 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	3 545.60 \$
Association Le Moulin à Vent	Fête au Village	1 655.64 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 687.17 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	38 224.17 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	23 968.86 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt certificats localisation	800.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque inc.	Remb. dépôt certificats localisation	400.00 \$
Étienne Bergeron	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Denis Caron	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Pierre-Alexandre Blier	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	20.84 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 375.80 \$
Comité de Liturgie	Contribution fin. spectacle à l'Église	600.00 \$
Municipalité de Ristigouche	Contribution fin. campagne de solidarité	250.00 \$
Fabrique de Saint-Apollinaire	Contribution fin. réparation fenêtres	500.00 \$
Entreprises Denys Hamel inc.	Remboursement de taxes	327.13 \$
Entreprises Denys Hamel inc.	Remboursement de taxes	326.53 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces	34.84 \$
Bell Mobilité inc.	Modems pour station de pompage	241.59 \$
Véronique Fournel	Maquillage Fête au Village	800.00 \$
Postes Canada	Communiqué Sûreté du Québec	53.75 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	91.19 \$
Construction Belco inc.	Remb. dépôt certificats localisation	400.00 \$
Télus	Fibre optique et crédits	5.94 \$
Ministre des Finances	Examen de qualification	112.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	16 283.42 \$
POGZ	Formation et hébergement du site	893.94 \$
David Labrecque	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Immeubles Turcotte et Labrecque inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Construction Larochelle Se inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Télus	Cellulaires	1 148.70 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 487.76 \$
Construction Fournier & Giguère inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	860.70 \$
Bureau en Gros	Poteaux avec ceinture rétractable	764.35 \$
Joannie Audesse	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Andréanne Auger	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Télus	Centre multifonctionnel	346.50 \$
Interfas	Cotisation de septembre 2017	7 839.96 \$
Info Page	Pièces téléavertisseurs	48.29 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2017 :		124 035.54 \$

Comptes à Payer - Septembre

Groupe ABS inc.	Contrôle qualitatif	2 526.00 \$
Acklands Grainger inc.	Remplacement d'un dévidoir	246.18 \$
Ambulance Saint-Jean	Pour le terrain de jeux	840.00 \$
Ass. des directeurs mun. du Qué.	Formation élections	349.52 \$
Audio Ciné Film inc.	Cinéma plein air	395.51 \$
Autobus Auger inc.	Transport - activités terrain de jeux	994.54 \$
Toni Barnabé, Mélanie Drapeau	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Maxim Beaulieu, Sarah Fréchette	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Andrew Bélanger	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Alexandre Bélanger	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	3 024.00 \$
Ismaell Belleau	Activité Ôhangar	52.50 \$
Cathy Bergeron	Remb. Frais de déplacement	45.09 \$
Bétons architecturaux Breton inc.	2 abreuvoirs	5 811.99 \$
Boivin & Gauvin inc.	RSS et rubans de prévention	442.02 \$
Bonair SD	Climatisation Centre multifonctionnel	689.28 \$
Boucher Lortie	Entretien de l'Entraide	241.45 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie et chaise	1 208.04 \$
Broderie Plus	Chandails et broderie	367.33 \$
Burocom	Mettre indexation des fichiers	35.93 \$
Buroplus St-Agapit	Caisses de papier 11 X 17	434.35 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièce	137.26 \$
Canac	Chaux	688.13 \$
Carquest Laurier-Station	Diesel et tube pour pépîne	172.56 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas - pompiers	128.73 \$
Certified Laboratories	Pièces aqueduc	349.47 \$
Charest Angelo	Compagnonnage en eau potable	3 325.08 \$
Chemaction	Vanne contre-pression	269.04 \$
COMBEQ	Formation - inspecteur en bâtiments	332.28 \$
Conciergerie Rive-Sud	Entretien ménager	1 052.60 \$
Construction B.M.L.	Dépôt à neige, rechargement et décompte # 2	317 732.41 \$
Conval Québec	Réservoir des Lilas	249.85 \$
Coop Seigneurie	Pièces aqueduc	242.34 \$
Camille Côté	Activité Ôhangar	120.00 \$
Christian Côté	Remboursement - pièces compteur d'eau	91.93 \$
Martine Couture	Formation - kilométrage et repas	128.65 \$
Robert D'Auteuil	Remboursement d'inscription	110.00 \$
Joël Demers	Remboursement frais de cellulaire	23.53 \$
Rosalie Cyr-Demers	Atelier de soccer	420.00 \$
Deschenes & fils Itée	Résine isolante	332.51 \$
Alexandre Desrochers	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Dévelo Tech	Signalisation rue Industrielle Travaux route des Crêtes et nettoyage fossés	828.73 \$ 10 989.22 \$
Dilicontracto inc.	Remboursement inscription	475.00 \$
Isabelle Dinet	Frais de formation	12.28 \$
Dominique Dubé	Brûlage contrôlé d'un bâtiment	88.93 \$
École nationale des pompiers	Tonte des espaces verts	2 628.00 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Pavage 2017	152 711.10 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Échantillon d'eau	1 409.94 \$
Groupe Environex	Suivis	5 425.56 \$
Envir'eau puits inc.	Traitement des eaux usées	375.51 \$
Eurofins environnement	Intérêts Scandinavie	45 231.03 \$
Financière Banque Nationale	Avis de mutations	392.00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Puits 08-2017	26 345.83 \$
Forages Technic-Eau inc.	Traitement d'eau	127.66 \$
Geneq Inc.	Activités Ôhangar	96.75 \$
Mariane Giguère	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Alexandre Gosselin, Julie Blanchet	Achat de livres	3 034.12 \$
Groupe Archambault inc.	Jeux d'eau et Centre multifonctionnel	725.02 \$
Groupe Ferti	Paillis forestier	293.92 \$
GSI Environnement	Remboursement frais de formation	8.14 \$
Guillemette Louis-Philippe	Hystéro-ovariectomie	457.02 \$
Hôpital vétérinaire Cœur de Lotb.	Changer embout prise TPV	22.71 \$
Impressionne-moi	Demande de localisation	355.27 \$
Info Excavation	Inspections d'échelles	412.76 \$
Inspections d'échelles Denis Thibault	Micro et soirée cinéma	561.64 \$
Installation René Mailloux	Enseigne et tube pour signalisation	259.91 \$
Jacques Fortier Ornamental enr.	Correction piste multifonctionnelle	7 433.13 \$
Les jardins Descanso	Entretien préventif	881.63 \$
Kone inc.	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Étienne Labonté et Geneviève C.	Cours maintien d'apprentissage	160.00 \$
Roxanne Laflamme		



Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	52.50 \$
Dany Lamontagne	Remboursement achat seau et vadrouille	78.11 \$
Carl Laprise	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Lawson Products inc.	Voirie - peinture	1 096.02 \$
Lettrage Rémi Gagné	Autocollant et signalisation	321.94 \$
Linde	Produits chimiques	82.77 \$
Location LPL inc.	Marteau de démolition et location chariot	544.98 \$
Mathieu Maillé, Frédérique Potvin	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Marché Veilleux	Friandises et repas terrain de jeux	223.13 \$
Martin Miller	Remb. frais de déplacement - formation	100.62 \$
Ministre des Finances	2 ^e versement police	414 757.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Déclaration des cotisations RRQ	202.08 \$
Pierre-Luc Morin	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
MRC de Lotbinière	Site animal blessé et quote-part octobre	84 052.00 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part d'octobre et ajustement	6 284.78 \$
Municipalité Saint-Agapit	Location centre de formation et entraide sinistre	4 403.75 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	387.90 \$
Normand Côté, entrepreneur électricien	Divers travaux d'électricité et pièces	5 106.49 \$
Novicom	Moniteur pour la bibliothèque, tablette et étui	884.62 \$
Panavideo inc.	Support à distance	45.42 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Repeindre lignes	218.45 \$
Placide Martineau inc.	Tuyau ponceau Bois-Joly, épinettes, treillis	369.27 \$
9333-2989 Québec inc.	Service de popcorn - Cinéma en plein air	203.51 \$
Produits Capital	Papier hygiénique et dégraissant	219.39 \$
PG Solutions	Formation à distance	113.83 \$
Protection incendie PC inc.	Air pack, inspections visuelles, joints toriques	782.35 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	539.83 \$
Réal Huot inc.	Réseaux d'égout et d'aqueduc	723.72 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
R.M. Leduc & cie	Pellicule adhésive	406.31 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	55.65 \$
Vanessa Rousseau	Activité Ôhangar	120.00 \$
Bertrand Roy	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Plusieurs installations et poignée de porte	1 942.16 \$
Services Technologiques A.C. inc.	Entretien du local 109	312.16 \$
Services Incentech inc.	Test annuel sur camion	968.09 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Fournaise garage	327.64 \$
SNC-Lavalin inc.	Déchiporteur	3 702.20 \$
Société d'assurance générale	Règlement hors cour	2 500.00 \$
SoluTech	Tuyaux pour travaux	172.46 \$
Solution Peinture Demers	Travaux de peinture - mur de tôle arrière	1 552.16 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs	8 347.19 \$
Christian Thibault	Frais de formation	11.02 \$
Transport St-Agapit inc.	Transport d'eau	17 395.73 \$
Transport François Dorval	Transport divers	303.39 \$
Frédéric Trépanier	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
Samuel Simard-Trépanier	Remb. Hydro-Québec - Scandinavie	2 680.00 \$
François Varin architecte-conseil	Aide-conseil pour le 14, rue de l'Église	574.87 \$
Veolia Water Technologies	Traitement des eaux usées	821.65 \$
Ville de Québec	Station d'air de remplissage	1 437.19 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces pour compteur d'eau	78.22 \$
Wolters Kluwer	Renouvellement Code des municipalités	516.60 \$
Würth Canada	Signalisation	125.24 \$

Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2017 : 1 202 127.05 \$



17337-10-2017
point no 7a

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 815-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement pour faciliter sa compréhension et son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le no 815-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17338-10-2017
point no 7b

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 816-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a demandé une modification réglementaire afin de pouvoir offrir des terrains supplémentaires pour des habitations unifamiliales jumelées dans la phase I de son développement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le no 816-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17339-10-2017
point no 7c

PIIA ROUTE 273 – 470, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-586 pour la propriété située au 470, Route 273;

ATTENDU QUE le projet a déjà été présenté et autorisé antérieurement, mais qu'il avait été demandé qu'un nouveau plan montrant l'aménagement des accès véhiculaires et du stationnement soit déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un nouveau plan montrant les accès véhiculaires ainsi que l'aire de stationnement;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le nouveau plan d'aménagement des accès véhiculaires et de l'aire de stationnement soit autorisé.

Adopté à l'unanimité

17340-10-2017
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – 425, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'ajout au permis numéro 2017-601 pour la propriété située au 425, Route 273, lot 3 384 151 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir et modifier l'affichage d'une enseigne murale existante sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE deux versions ont été déposées pour le projet d'affichage, soit une sur fond blanc et une sur fond noir;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande d'ajout au permis numéro 2017-601 avec une ou l'autre des versions proposées.

Adopté à l'unanimité

17341-10-2017
point no 7e

PIIA PATRIMOINE- 14, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QU'une demande de permis numéro 2017-506 a été déposée pour la rénovation de la résidence située au 14, rue de l'Église;

ATTENDU QUE les travaux consistaient, entre autres, à repeindre la résidence gris poivre;

ATTENDU QUE la propriétaire souhaite pouvoir remplacer le revêtement existant de la résidence par un revêtement de type Canoxel, couleur granite;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil, François Varin, recommande l'acceptation du type de revêtement proposé, le Canoxel couleur granite, en s'assurant de la pose de planches cornières et d'encadrement en bois blanc ou blanc cassé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette modification à la demande de permis numéro 2017-506;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le remplacement du revêtement extérieur de la propriété située au 14, rue de l'Église par un revêtement de type Canoxel, couleur granite, en s'assurant de la pose de planches cornières et d'encadrement en bois blanc ou blanc cassé.

Adopté à l'unanimité



17342-10-2017
point no 8a

ADOPTION DU MANUEL DE POLITIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque, madame Kim Picard, a rédigé un manuel de politiques pour la bibliothèque Au jardin des livres de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE ce manuel vise à :

- Établir les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation du service de la bibliothèque Au jardin des livres de Saint-Apollinaire;
- Assurer la continuité lors de changement de personnel;
- Former les nouveaux employés et bénévoles;
- Justifier ses actions au public et aux instances municipales;
- Informer les usagers du fonctionnement de la bibliothèque.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le manuel de politiques soit approuvé par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

17343-10-2017
point no 8b

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire,

ATTENDU QU'il y a 98 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 9800 \$, à raison de 100 \$ par participant pour la saison 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

17344-10-2017
point no 8c

ASSURANCES - PROFESSEURE POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de Madame Aline Falardeau à titre de professeure de yoga pour la session d'automne 2017, pour une durée de 10 semaines (5 septembre au 7 novembre 2017), à raison de 1 h 30 par semaine, au taux de 100 \$ du cours;

ATTENDU QUE madame Falardeau est travailleuse autonome, elle sera responsable de ses obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter madame Falardeau à titre d'assurée additionnelle exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



17345-10-2017
point no 8d

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE suite à la démission de madame Kim Picard, responsable de la bibliothèque, une offre d'emploi pour ce poste a été affichée sur notre site internet et sur Facebook;

ATTENDU QUE des curriculums vitae ont été reçus et étudiés, et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme responsable de la bibliothèque, Madame Mireille Bourassa.

Le poste est à temps plein à 35 heures semaine et les conditions de travail sont celles de l'entente de travail en vigueur des employés de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

17346-10-2017
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 810-2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique et que les droits d'accès privés sont de plus en plus difficiles à obtenir;

ATTENDU QUE le Club Quad Lotbinière a sollicité l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire en décembre 2016 pour circuler sur une partie du rang Saint-Lazare, sur une distance d'environ 5,5 km et qu'une autorisation leur avait été donnée pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de donner cette autorisation du 1^{er} décembre d'une année au 30 avril de l'année subséquente;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le règlement portant le n° 810-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17347-10-2017
point no 10b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 811-2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;



ATTENDU QUE le Club Quad Lotbinière a sollicité l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire le 24 août 2017 pour circuler sur une partie du rang Bois-Joly et de la route du Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique et que les droits d'accès privés sont de plus en plus difficiles à obtenir;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le règlement portant le n° 811-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17348-10-2017
point no 10c

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 813-2017

Avis de motion est par les présente donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 813-2017 ayant pour effet de permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

Présentation du règlement.

17349-10-2017
point no 10d

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 814-2017

Avis est par les présente donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 814-2017 ayant pour effet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Présentation du règlement.

17350-10-2017
point no 10e

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE, suite à la recommandation de notre député, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention de 30 000 \$ pour les travaux d'amélioration du réseau routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

17351-10-2017
point no 10f

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE VIDANGE ET DE NETTOYAGE DE PUISARDS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin d'effectuer la vidange et le nettoyage de puisards;



ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Provincial Environnement inc. 13 700.00 \$
- Sani-Orléans inc. 18 352.00 \$
- Claude Boutin Services sanitaires 20 550.00 \$
- Veolia 24 253.40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Provincial Environnement inc., au coût de 13 700 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17352-10-2017
point no 10g

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

ATTENDU QU'il a été demandé par un contribuable du rang Bois-Franc que des travaux d'entretien soient effectués sur une section de la branche n° 25 de la rivière Bourret pour faciliter l'écoulement de l'eau et le drainage des terrains;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MRC de Lotbinière d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien sur une section de la branche n° 25 de la rivière Bourret dans le secteur du rang Bois-Franc, à l'est de la Route 273, entre les lots 3 383 663 et 3 383 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

17353-10-2017
point no 10h

DEMANDE AUPRÈS DU MTQ DE PROCÉDER À LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 273

CONSIDÉRANT QUE Saint-Apollinaire connaît un fort développement résidentiel depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la circulation se fait de plus en plus grande sur la Route 273;

CONSIDÉRANT QUE d'autres villages comme Saint-Agapit se développent également et que plusieurs de ces citoyens empruntent la Route 273 à la hauteur de Saint-Apollinaire pour accéder à l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la Route 273, pour la portion située entre l'autoroute 20 et la rue des Vignes, ne correspondent plus aux besoins de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Route 273 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Apollinaire a plusieurs fois demandé au MTQ de procéder à l'amélioration des infrastructures de la Route 273 pour la portion concernée;

CONSIDÉRANT QUE le maire de Lévis, M. Gilles Lehouillier, a tenu des propos le 20 septembre 2017 à l'effet qu'il observe pour Lévis un sous-financement chronique des infrastructures de la part du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



De réitérer auprès du MTQ l'importance de procéder sans délai à la réfection de la Route 273, pour la portion située entre l'autoroute 20 et la rue des Vignes, afin de mieux refléter l'évolution démographique du secteur.

Qu'une copie de cette résolution soit remise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec et Député de Lotbinière-Frontenac, ainsi qu'à monsieur Philippe Veillette, directeur des projets, direction générale de Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

17354-10-2017
point no 10i

OCTROI DU CONTRAT POUR LE RACCORDEMENT DU PUIITS 07-2014

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été effectuées pour permettre les travaux de raccordement du puits no 07-2014;

ATTENDU QUE 10 soumissions ont été reçues, soit

▪ Constructions de L'Amiante inc.	582 880.71 \$
▪ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	638 111.25 \$
▪ T.G.C. inc.	639 761.74 \$
▪ Excavations Tourigny inc.	673 255.78 \$
▪ Les Excavations Lafontaine inc.	706 801.94 \$
▪ Groupe Gagné Construction inc.	713 714.00 \$
▪ Action Progex inc	831 100.24 \$
▪ Maxi Paysage inc.	848 103.22 \$
▪ Excavation Marcel Vézina	856 667.90 \$
▪ Construction & Pavage Portneuf	925 943.06 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Constructions de L'Amiante inc., pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, au coût de 582 880.71 \$ taxes incluses.

Que la dépense pour effectuer ces travaux, au montant estimé à environ 582 880 \$, soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

17355-10-2017
point no 11a

COCKTAIL DE BIENVENUE AUX CHEVALIERS DE COLOMB POUR L'ÉVÉNEMENT DU 5 MAI 2018

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire recevront leurs membres, le 5 mai 2018, pour la cérémonie d'accueil du 4^e degré des Chevaliers de Colomb;

ATTENDU QUE plusieurs assemblées sont attendues pour cet événement, tel Québec, Charlevoix, Rivière-du-Loup, Beauce, etc.

ATTENDU QUE cet événement permettra de faire connaître Saint-Apollinaire et par le fait même, de faire bénéficier les commerces de la municipalité;

ATTENDU QUE pour cette cérémonie, les Chevaliers de Colomb sollicitent la présence des membres du Conseil, ainsi qu'une aide financière pour l'achat du cocktail de bienvenue;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer le cocktail de bienvenue aux Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire pour la cérémonie du 5 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.



point no 11b

POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2016 pour les 9 ^e mois	Le solde du budget 2017 pour les 9 ^e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	6 658 092 \$	6 980 902 \$	322 810 \$
Paiement tenant lieu de taxes	34 168 \$	34 341 \$	173 \$
Transferts	429 015 \$	71 395 \$	(357 620 \$)
Services rendus	513 420 \$	601 263 \$	87 843 \$
Autres revenus	1 000 207 \$	877 617 \$	(122 590 \$)
Total des revenus	8 634 902 \$	8 565 518 \$	(69 384 \$)
Dépenses			
Administration générale	875 865 \$	869 153 \$	(6 712 \$)
Sécurité publique	1 163 951 \$	1 164 585 \$	634 \$
Transport	1 034 515 \$	1 072 153 \$	37 638 \$
Hygiène du milieu	875 409 \$	956 032 \$	80 623 \$
Santé et bien-être	4 927 \$	6 558 \$	1 631 \$
Aménagement & urbanisme	310 513 \$	329 693 \$	19 180 \$
Loisirs & culture	929 454 \$	846 325 \$	(83 129 \$)
Frais de financement	263 410 \$	163 303 \$	(100 107 \$)
Remb. de la dette à long terme	349 700 \$	303 200 \$	(46 500 \$)
Affectations & investissements	1 136 443 \$	424 951 \$	(711 492 \$)
Total des dépenses	6 944 187 \$	6 135 953 \$	(808 234 \$)
Surplus/déficit de l'exercice	1 690 715 \$	2 429 565 \$	

Dans le 2^e, nous avons le budget 2017 et le solde courant.

	Budget 2017	Solde courant du budget 2017
Revenus		
Taxes	6 673 076 \$	6 980 902 \$
Paiement tenant lieu de taxes	39 886 \$	34 341 \$
Transferts	565 141 \$	71 395 \$
Services rendus	135 171 \$	601 263 \$
Autres revenus	1 368 730 \$	877 617 \$
Total des revenus	8 782 004 \$	8 565 518 \$
Dépenses		
Administration générale	1 299 456 \$	869 153 \$
Sécurité publique	1 421 294 \$	1 164 585 \$
Transport	2 147 794 \$	1 072 153 \$
Hygiène du milieu	1 838 556 \$	956 032 \$
Santé et bien-être	5 936 \$	6 558 \$
Aménagement & urbanisme	471 446 \$	329 693 \$
Loisirs & culture	1 430 004 \$	846 325 \$
Frais de financement	284 243 \$	163 303 \$
Remboursement de la dette à long terme	657 700 \$	303 200 \$
Affectations & transferts	(1 512 975 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	738 550 \$	427 451 \$
Total des dépenses	8 782 004 \$	6 135 953 \$

17356-10-2017
point no 12a

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014 À 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

17357-10-2017
point no 12b

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE des élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017, conformément au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, modifié le 20 septembre 2017;

ATTENDU QUE cette loi nous permet de modifier la rémunération du personnel électoral par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De décréter les salaires suivants pour l'année 2017 :

Président d'élection

Jour du scrutin	536.00 \$
Jour du vote par anticipation	400.00 \$
Révision de la liste (865 premiers)	536.00 \$
2500 personnes et -	0.45 \$/électeur
2501 personnes et +	0.24 \$/électeur

Secrétaire d'élection

¼ de la rémunération du président d'élection



Révision de la liste

Réviseur de liste	15.75 \$/heure
Secrétaire du réviseur de liste	15.75 \$/heure
Agent réviseur	13.50 \$/heure
Scrutateur	14.06 \$/heure
Secrétaire	13.50 \$/heure
Primo	14.06 \$/heure
Membre table de vérification	11.25 \$/heure

Formation

La rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Rémunération du trésorier (financement)

Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé :

- 73 \$ + 1 % des dépenses déclarées dans le rapport.

Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé :

- 27 \$ par candidat du parti + 1 % des dépenses déclarées dans le rapport.

Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé 33 \$

Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : 140 \$

Pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :

- Pour chaque candidat indépendant autorisé : 13 \$
- Pour chaque candidat d'un parti autorisé : 6 \$

Adopté à l'unanimité

17358-10-2017
point no 12c

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une invitation pour assister au Cocktail-bénéfice du Club Lions de St-Apollinaire, le 3 novembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

- De faire l'achat de 6 cartes au coût de 65 \$ chacune, pour cette activité de collecte de fonds.
- D'octroyer un montant de 300 \$ pour la confection du bottin du Cocktail-bénéfice et la publicité dans celui-ci.

Pour un grand total de 690 \$.

Adopté à l'unanimité

17359-10-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 octobre 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



17360-10-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 octobre 2017, à 21 h 05.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 13 NOVEMBRE 2017
